

COMMUNE DE SAINT – PORQUIER

*Arrêté temporaire de réglementation de la circulation
pour travaux de forage sur la route du cimetière, en agglomération*

L'adjoint au maire de Saint Porquier en charge de la sécurité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande en date du 21 mai 2024 par laquelle l'entreprise Sud Forages Travaux Publics (SFTP), domiciliée 13, rue des acacias à Mazeres 33210 demande un arrêté de circulation pour travaux de forage route du cimetière ;

Considérant que pour permettre les travaux de forage, sur la route du cimetière, il y a lieu de réglementer la circulation ;

ARRÊTÉ :

Article 1 :

En raison des travaux de forage, sur la route du cimetière, en agglomération, la circulation sera barrée à tous les véhicules légers et poids lourd, sauf riverains, à compter du 10 juin 2024 et pour une durée calendaire de 90 jours ;

Article 2 :

Une déviation sera faite en passant par :

Les routes départementales de Lavilledieu, de Castelsarrasin et du château d'eau.

Article 3 :

L'entreprise Sud Forages Travaux Publics aura en charge la signalisation du chantier qui devra être conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

Article 4 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint Porquier.

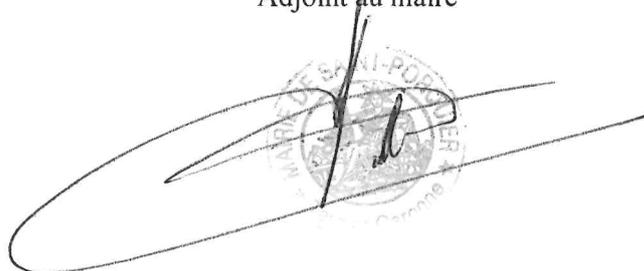
Article 6 :

Monsieur le maire de la commune de Saint Porquier, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Montech sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

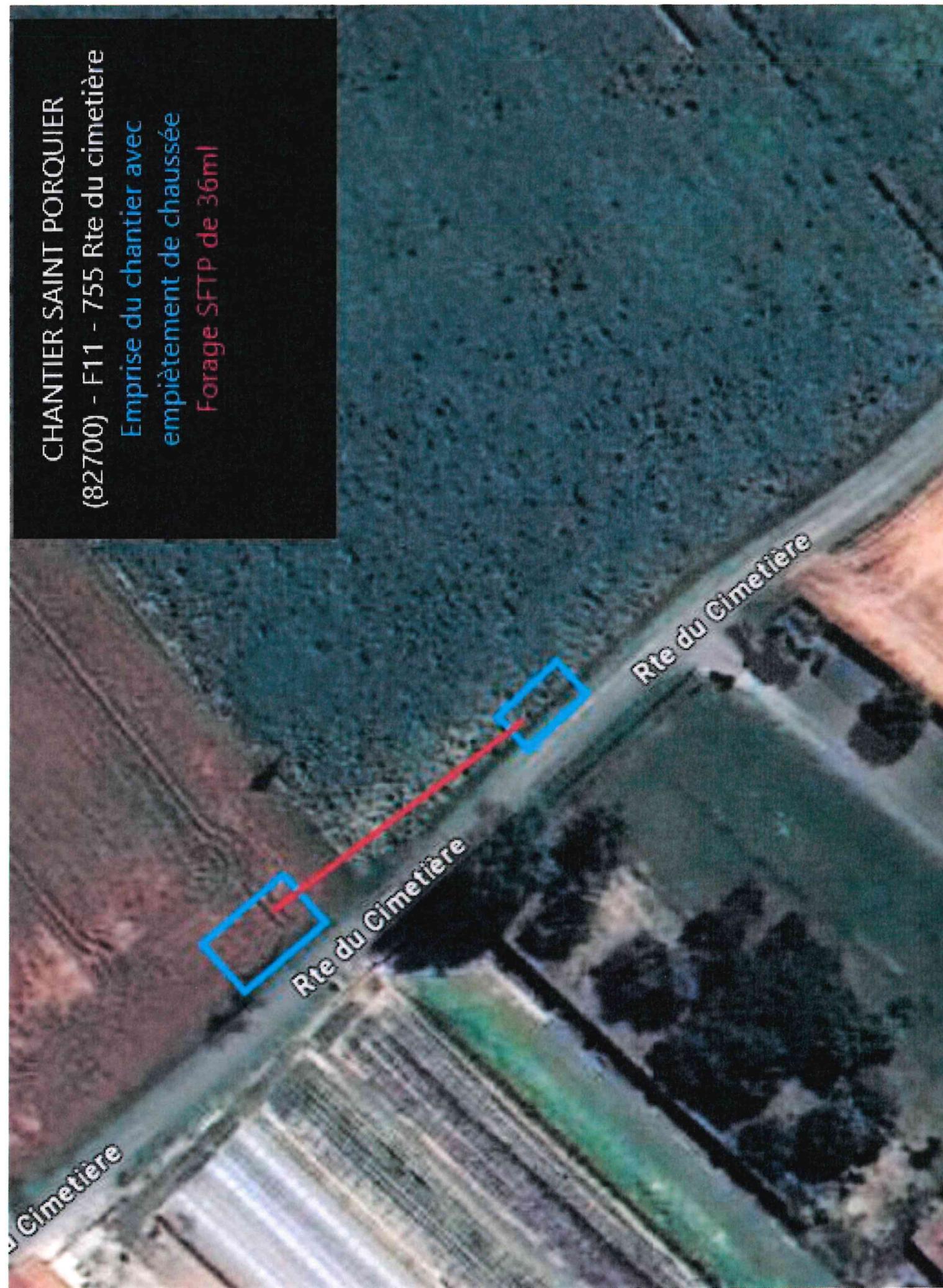
Fait à Saint Porquier, le 22 mai 2024

Pierre MIETTE

Adjoint au maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-PORQUIER' and 'TARN-ET-GARONNE' around the perimeter. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.

CHANTIER SAINT PORQUIER
(82700) - F11 - 755 Rte du cimetière
Emprise du chantier avec
empiètement de chaussée
Forage SFTP de 36m!

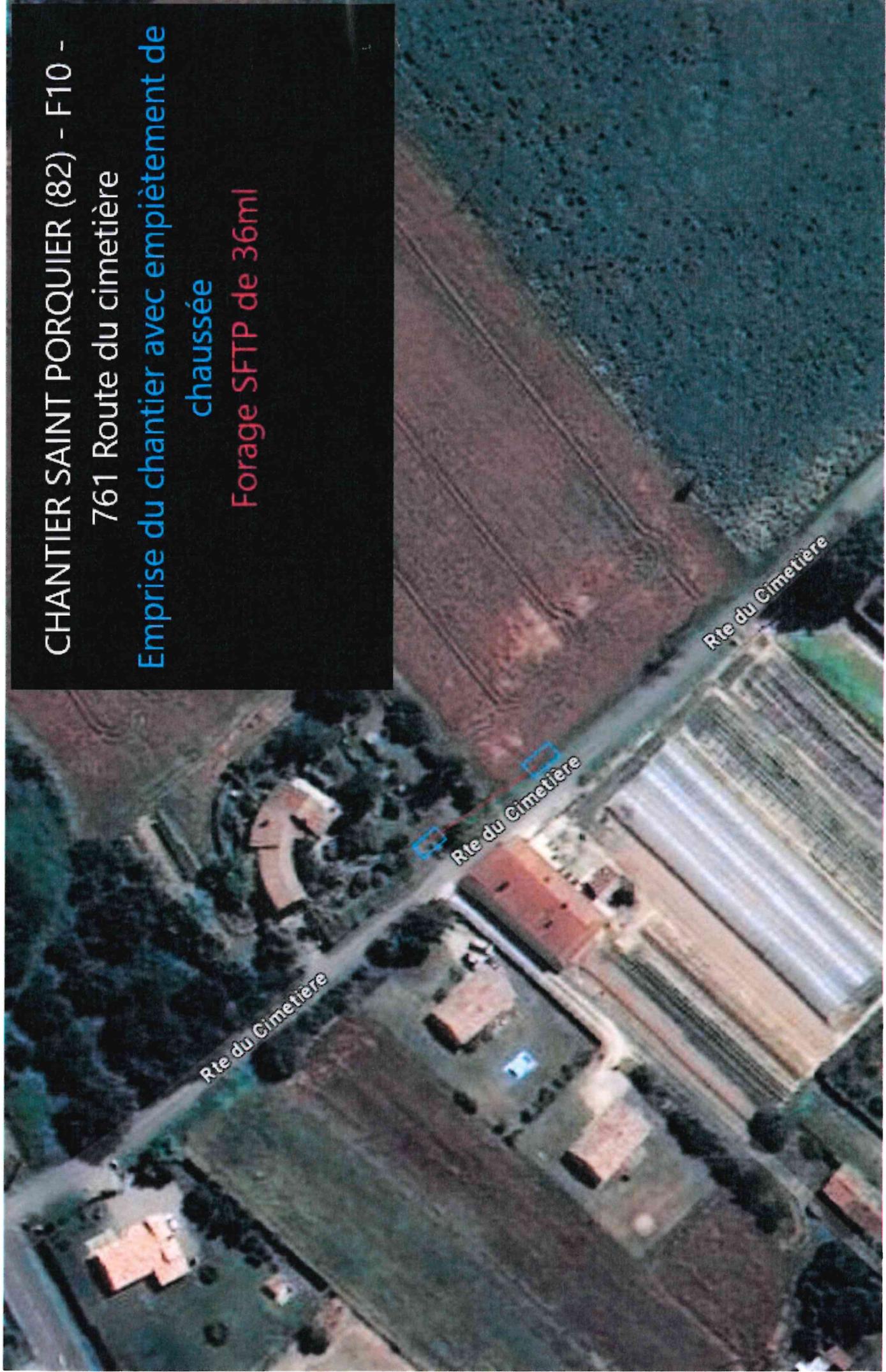


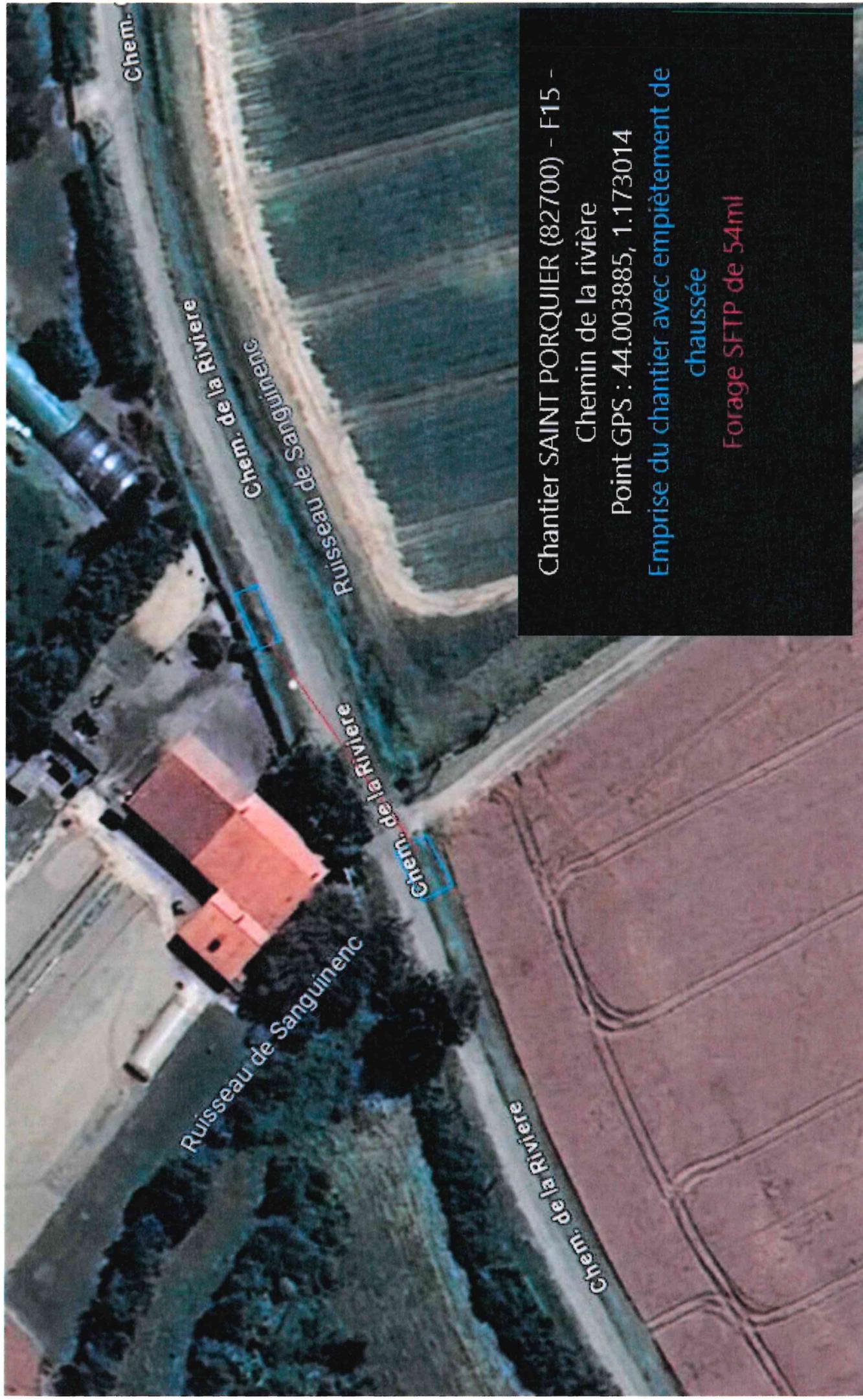
CHANTIER SAINT PORQUIER (82) - F10 -

761 Route du cimetière

Emprise du chantier avec empiètement de
chaussée

Forage SFTP de 36ml





Chantier SAINT PORQUIER (82700) - F15 -
Chemin de la rivière
Point GPS : 44.003885, 1.173014
Emprise du chantier avec empiètement de
chaussée
Forage SFTP de 54ml